

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF137

présenté par

M. Buchou, Mme Panonacle, M. Falorni, M. Balanant, M. Gouffier Valente, Mme Delpech et
Mme Melchior

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
